

Interprofession du lait

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 23 avril 2010

Dix pour cent du lait d'industrie livré à dégager entre mai et juillet 2010

Le 22 avril 2010, le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) a décidé de dégager 10 % du volume de lait d'industrie effectivement livré. Les utilisateurs de lait sont chargés de mettre en œuvre cette mesure d'allègement de mai à juillet 2010. En outre, un groupe de travail a été chargé de proposer rapidement au comité un mode de répartition des quantités conforme au principe de causalité.

Le comité a analysé en détails l'impact jusqu'ici inexistant des décisions prises et les conséquences qui en découlent. Au vu des diverses attentes envers le modèle de marché de l'IP lait et de la situation tendue sur la question des quantités, le comité a décidé de procéder entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2010 à un dégagement linéaire du marché touchant 10 % du volume effectivement livré. Ce lait sera transformé et exporté hors de l'UE aux prix du marché international. Les utilisateurs de lait sont chargés de mettre en œuvre cette mesure d'allègement qui devrait permettre de réduire l'indice des quantités à 93 points environ. On vise en outre les objectifs suivants : un assainissement rapide du marché et une répartition des quantités la plus conforme possible au principe de causalité, sur la base de la force obligatoire générale octroyée par le Conseil fédéral. Un groupe de travail dirigé par le président et le vice-président est chargé de définir concrètement le mode de répartition des quantités à dégager et de soumettre une proposition au comité. La prochaine séance du comité a été avancée au 6 mai 2010, afin qu'il puisse discuter des résultats du groupe de travail et se prononcer sur la mise en œuvre définitive du dégagement.

Depuis le début de l'année, la bourse du lait est utilisée par différents acteurs du marché. Le comité a chargé un groupe de travail d'analyser son aptitude au fonctionnement et de lui soumettre des propositions qui permettraient de rendre cet instrument plus conforme aux besoins de ses utilisateurs.

Renseignements :

Daniel Gerber, gérant de l'IP Lait, 079 651 13 74

Markus Zemp, président de l'IP Lait, 079 420 63 46

www.ip-lait.ch